

Savigny-sur-Orge : l'élection municipale est annulée, les habitants vont devoir revoter !

Le Conseil d'État a considéré ce vendredi que le résultat de l'élection municipale de 2020 avait été faussé. Un des candidats aurait rempli de fausses déclarations de ses colistiers. Les habitants devront retourner aux urnes d'ici à trois mois.



Savigny-sur-Orge, le 28 juin 2020. Jean-Marc Defrémont (EELV) sera de nouveau candidat à l'élection municipale. LP/Nolwenn Cosson

Par Nolwenn Cosson

Le 1 octobre 2021 à 20h18

Le Conseil d'État a tranché ce vendredi. L'élection municipale de Savigny-sur-Orge, 4e ville de l'Essonne, remportée en juin 2020 par Jean-Marc Defrémont (EELV), est annulée. La plus haute juridiction administrative de France a considéré que le résultat avait été faussé. Et a donc donné raison à David Fabre, candidat (ex-socialiste désormais UDI) éliminé dès le premier tour avec 9,67 % des suffrages.

Dans une saisine montée conjointement avec Olivier Vagneux, candidat (sans étiquette) éliminé au second tour, il assurait avoir constaté « un certain nombre de dysfonctionnements, voire de fraudes » lors du premier tour où sept listes s'affrontaient. Le litige porte sur celle d'Antoine Curatolo, candidat (sans étiquette), éliminé sèchement dès le premier tour avec 1,87 % des suffrages. Ce dernier aurait lui-même rempli la déclaration de soutien de ses colistiers. Certains d'entre eux n'auraient même jamais donné leur accord pour faire partie de sa liste.

« Je ne suis pas fou, je n'aurais jamais pris le risque de faire des faux »

C'est ce que confirme le Conseil d'État : « Il résulte de l'instruction (...) que la mention manuscrite figurant sur plusieurs déclarations de candidature de membres de la liste conduite par M. Curatolo a été écrite d'une même main et non pas personnellement par chacun des candidats, que cette mention est manquante sur l'une des déclarations, que plusieurs membres de cette liste attestent ne pas avoir rempli de déclaration de candidature, et que, lors de son passage au bureau de vote n° 8, une personne qui figurait sur la liste de M. Curatolo a indiqué ne pas avoir souhaité y figurer ».



Juvisy-sur-Orge, le 23 septembre 2021. Antoine Curatolo assure ne pas avoir fait de faux. LP/Nolwenn Cosson

Des accusations entièrement réfutées par le principal concerné. Antoine Curatolo reconnaît avoir rempli une partie des déclarations de ses colistiers, mais simplement pour gagner du temps. « Une semaine avant le dépôt des candidatures, j'ai appris que 15 personnes de ma liste n'habitaient pas la commune, explique-t-il. Il a donc fallu faire très vite. C'est pourquoi nous avons nous-même rempli ces documents. Mais tous ont signé en connaissance de cause. Comment aurais-je pu fournir leurs pièces d'identité autrement ? Cette campagne m'a coûté 25 000 euros, je ne suis pas fou, je n'aurais jamais pris le risque de faire des faux. »

Une nouvelle élection organisée avant 2022 ?

Si la fraude était confirmée, Antoine Curatolo pourrait être déclaré inéligible. Ce qui serait anecdotique puisqu'il l'est déjà, le candidat n'ayant pas rendu ses comptes de campagne. « J'ai fait 140 voix. Je n'aurais jamais été remboursé. À quoi bon ? J'ai perdu. J'ai tourné la page. »

D'autres non. David Fabre est persuadé que sans cette candidature, les résultats auraient été différents. Il ne lui manquait que 24 voix pour être au second tour et passer la barre des 10 %. « Antoine Curatolo a obtenu 140 voix. C'est supérieur à ce dont j'avais besoin », assure-t-il. « Les quatre bureaux où David Fabre obtient ses meilleurs scores sont ceux où Antoine Curatolo a obtenu le plus de voix, précise Olivier Vagneux. Avec une quinquangulaire au second tour, la donne aurait été différente. Jean-Marc Defrémont a profité du report de voix. Avec deux listes à gauche, c'est Eric Mehlhorn (*le maire LR sortant*) qui aurait été élu. »

Les 22 000 électeurs inscrits sur les listes devront donc retourner aux urnes dans un délai de trois mois. Certainement avant fin 2021, l'année 2022 étant une année présidentielle. « Nous allons repartir en campagne », assure Jean-Marc Defrémont, qui fait part de sa forte déception : « Ce n'est même pas notre résultat qui est remis en cause. Mais c'est Savigny la grande perdante. Tous nos dossiers vont être bloqués. La préfecture va mandater sept personnes pour gérer les affaires courantes, mais le reste devra attendre. Nous avons travaillé de notre mieux pendant 14 mois. On pense avoir obtenu de bons résultats. Ce sera désormais aux habitants de décider s'ils veulent nous reconduire dans notre mandat. »

Des candidats déjà prêts à repartir en campagne

Face à lui, David Fabre indique vouloir être de la bataille. « Mais je ne sais pas encore comment. Je voudrais avoir un conseil municipal avec plus de diversités », confie-t-il. Des discussions pourraient être menées avec Olivier Vagneux. Fort de ses 17,43 % au second tour, ce dernier espère obtenir l'investiture des Républicains, donnée en 2020 à Eric Mehlhorn. Le maire sortant tentera-t-il de prendre sa revanche ? « Ce n'est pas une décision qui se prend seul », répond-il simplement. Alexis Izard (LREM) lui ne fait pas de mystère. « Je serai candidat, affirme-t-il. L'avantage, c'est que nous venons de sortir de la campagne départementale, nous n'avons jamais arrêté d'être mobilisés. Nous sommes prêts à repartir. »

C'est la seconde ville en Essonne à voir son élection municipale annulée. En janvier, le tribunal administratif de Versailles annulait celle de Ris-Orangis. Quatre mois plus tard, le maire sortant, Stéphane Raffalli (PS) était réélu dès le premier tour avec une participation très faible